

JEUDI 23 JUIN 2016 - AVIGNON

Associations

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE MALGRÉ LA BAISSE DES DOTATIONS : quels outils, quels critères de choix



8 h 30

• Accueil des participants et émargement

9 h - 12 h 15

• Ouverture de la journée

Chantal LAMOUROUX, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, Mairie d'Avignon

- New deal associatif, circulaire du Premier Ministre, Charte d'engagements réciproques : comment les mettre en œuvre localement
 - Quel rôle le RNMA joue-t-il pour accompagner les associations et rendre les outils institutionnels opérationnels
 - Retour sur le guide d'usage de la subvention
 - Peut-on, au travers des expériences territoriales, mettre en place une méthodologie de critérisation des attributions de subventions

Frédéric OLIVE, Coprésident, Réseau national des maisons d'association (RNMA), Coordinateur, Aprova 84

CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET PROCÉDURES : RETOURS D'EXPÉRIENCES

- Avignon: Une charte d'engagements réciproques pour établir des relations partenariales durables entre le secteur associatif et les collectivités
 - Comment le processus de concertation a-t-il été mené
 - Peut-on tirer un premier bilan de la mise en œuvre de la charte depuis 2014

Chantal LAMOUROUX, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, Mairie d'Avignon

- La mise en place d'un système d'attribution des subventions en deux volets : critères légaux encadrés par la loi, critères locaux
 - Déclaration commune : par quelle méthode est-on passé d'une logique de financeur à celle de partenaire
 - L'évaluation des actions associatives pour clarifier les critères d'éligibilité aux aides
 - Comment la concertation avec les associations a permis de mettre en place un guide d'analyse

Roland BOUVET, Directeur du service partenariat associatif, Ville de Laval

14 h - 17 h

- De la subvention au projet de territoire
 - L'intérêt des pôles territoriaux de coopération économique pour faire émerger une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation entre des entreprises, des associations, des collectivités locales, et des centres de recherche et de formation

Patrick GIANFALDONI, Responsable du Master Politiques Sociales, Université d'Avignon

- Les conditions légales et les points à surveiller pour sécuriser la relation association/collectivité
 - Comment éviter les risques liés à la dépendance de l'association à sa collectivité et comment garantir l'autonomie des structures
 - En quoi les apports de la loi ESS complétée de la circulaire du Premier Ministre sécurisent le recours aux subventions publiques

Eric LANDOT, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Landot et associés

CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET PROCÉDURES (SUITE)

- Angers : Comment simplifier les démarches des associations vis-à-vis de la ville
 - Quelles solutions sont développées pour simplifier la demande de subvention
 - Comment se traduit le soutien aux associations en termes de locaux, salles et équipements
 - Aider et former les associations à se promouvoir et utiliser les outils de communication de la ville

Michelle MOREAU, Première adjointe au Maire, Angers

- Grenoble Alpes Métropole : À l'occasion du passage en métropole, définition de critères pour soutenir les initiatives ayant un intérêt communautaire
 - Quelle démarche et méthodologie ont été développées pour gérer les demandes de partenariats
 - Critères de bases, critères de cohérence : en quoi le système permet-il d'opérer une sélection qui répond aux objectifs de la démarche
 - Comment est évalué le processus et comment évolue-t-il ?

Christophe CHAPLAIS, Directeur adjoint attractivité et promotion du territoire, Grenoble Alpes Métropole (sous réserve)

Avec le soutien de :







INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazettedescommunes.com Journée d'étude « Associations »

OU AU VERSO



ASSOCIATIONS mode d'emploi

Associations

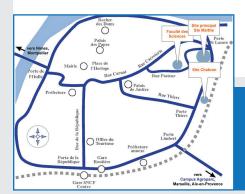
SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE MALGRÉ LA BAISSE DES DOTATIONS : quels outils, quels critères de choix

BULLETIN D'INSCRIPTION
Collectivité/organisme
Adresse
Code postal Ville
Participant
☐ Monsieur ☐ Madame
Nom
Prénom
Fonction
Tél
E-mail *
(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)
Règlement (1):
☐ mandat administratif ☐ chèque joint (2)
Adresse de facturation
Service interlocuteur
Code postal Ville
(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.
Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :



INFOS PRATIQUES:

Accueil à partir de 8h30

Campus Hannah Arendt,
Site Sainte Marthe (Centre-Ville)
74 Rue Louis Pasteur, 84000 Avignon
Tél.: 04 90 16 25 00 - univ-avignon.fr

MA COMMANDE

□ Secteur Public (éligible au DIF!): 490 € HT (588 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs : conferences.lagazettedescommunes.com

Secteur Privé et entreprises publiques : 590 € HT (708 € TTC)

Total:..... € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations : accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférencesdébats, documents et traitement de l'inscription.

MES OFFRES

- Abonnement gratuit à ASSOCIATIONS MODE D'EMPLOI pendant 6 mois (offert pour toute inscription payante)
- Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 17 juin 2016
 - Par email : pvincent@infopro-digital.com
 - Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II 10, place du Général de Gaulle BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au 01 77 92 98 17

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TER-RITORIAL. S.A.S. TERRITORIAL S.A.S. est un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38 040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients, TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@ infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv

ACCÈS:

- En voiture: A7 sortie 23 «Avignon Nord» / D925 direction Avignon / sortie «Avignon Centre» / Premier échangeur: à gauche direction «Université».
- En bus : les lignes 1, 3, 4, 9, 12 assurent des liaisons régulières aux arrêts «Université» et «St Lazare»